



Pour diffusion immédiate : 27/2/2026

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL LANCE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DU PUBLIC AFIN D'INFORMER LES NEW-YORKAIS SUR L'ACCÈS AUX TRAITEMENTS DE SANTÉ COMPORTEMENTALE

La campagne se déroule tout au long du mois de juin et met en avant l'initiative de la gouverneure visant à améliorer l'accès aux soins de santé mentale et aux traitements des troubles liés à la consommation de substances

La campagne « Real Care, Real Access to Behavioral Health Services » (Soins réels, accès réel aux services de santé comportementale) informe les consommateurs sur leurs droits en vertu des règles de New York relatives à l'adéquation des réseaux

Les photos des publicités de la campagne de sensibilisation sont [disponibles ici](#)

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui le lancement d'une campagne de sensibilisation du public visant à informer les New-Yorkais sur les réglementations qui améliorent l'accès aux soins de santé mentale et aux traitements des troubles liés à la consommation de substances psychoactives. La campagne « Real Care, Real Access to Behavioral Health Services » (Soins réels, accès réel aux services de santé comportementale) met en avant les réglementations qui permettent aux New-Yorkais bénéficiant d'une assurance maladie éligible d'accéder à un premier rendez-vous en ambulatoire pour des soins de santé comportementale dans les dix jours ouvrables suivant leur demande, et qui obligent les assureurs à aider les assurés à accéder aux soins auxquels ils ont droit. La campagne comprend également un [nouveau site web](#) contenant des informations sur les droits des patients et la procédure à suivre pour déposer une plainte en cas de violation de ces droits.

La gouverneure Hochul a déclaré : « Chaque New-Yorkais mérite d'avoir accès aux soins dont il a besoin, et il est plus important que jamais que l'État continue à développer ses services. Grâce au lancement de cette campagne de sensibilisation, davantage de personnes dans tout l'État pourront connaître leurs droits en matière de traitements de santé comportementale et trouver des prestataires plus abordables. »

Dirigée par le Département des services financiers (Department of Financial Services, DFS) et le Bureau de la santé mentale (Office of Mental Health) de l'État, cette campagne d'éducation publique à l'échelle de l'État vise à encourager davantage de

New-Yorkais à accéder aux soins de santé mentale et de traitement des troubles liés à la consommation de substances psychoactives au sein du réseau et à comprendre leurs droits en vertu de ces règles. Tout au long du mois de juin, des publicités multilingues seront diffusées sur plusieurs plateformes numériques et hors domicile, notamment [les réseaux sociaux](#) ; les panneaux d'affichage dans les transports et les bornes numériques ; la télévision et la radio traditionnelles ; et d'autres plateformes numériques, notamment les services de recherche et de streaming.

La campagne met en avant les piliers de la réglementation new-yorkaise en matière de santé comportementale, notamment :

Rendez-vous dans des délais raisonnables

Les New-Yorkais couverts par des polices d'assurance maladie individuelles et collectives soumises à la législation de l'État de New York, y compris les polices souscrites via le New York State of Health Marketplace, Medicaid Managed Care, Child Health Plus et Essential Plan, peuvent consulter un professionnel de santé mentale ou un spécialiste des troubles liés à la consommation de substances psychoactives dans un délai de dix jours ouvrables pour une première consultation en ambulatoire, ou de sept jours calendaires pour un suivi après une sortie d'hôpital ou des urgences.

Aide à la recherche de prestataires

Les régimes d'assurance maladie doivent publier sur leurs sites internet un annuaire exact et régulièrement mis à jour de leur réseau de prestataires de soins de santé. Celui-ci doit notamment inclure la ville/la commune et le code postal du prestataire, les options de téléconsultation, les langues parlées lorsqu'il s'agit d'un professionnel de santé, toute restriction concernant les pathologies prises en charge ou les tranches d'âge desservies, ainsi que les affiliations du prestataire avec des établissements participants, entre autres informations.

La réglementation exige également que les régimes d'assurance maladie disposent d'employés spécialisés qui peuvent aider leurs assurés à trouver un prestataire au sein du réseau capable de traiter leur trouble comportemental spécifique. De plus, les régimes d'assurance maladie doivent fournir une liste des prestataires du réseau disponibles pour traiter le trouble comportemental spécifique de l'assuré dans les trois jours ouvrables suivant la demande de l'assuré ou de son représentant désigné.

Prise en charge des soins hors réseau

Si un assuré n'est pas en mesure de prendre rendez-vous avec un prestataire de soins de santé comportementale du réseau dans certains délais d'attente spécifiés parce qu'aucun prestataire n'est disponible, l'assuré ou son représentant peut alors déposer une plainte auprès du régime d'assurance maladie. Le régime d'assurance maladie dispose de trois jours ouvrables à compter de la réception de la plainte relative à l'accès pour trouver un prestataire du réseau capable de traiter le trouble comportemental de l'assuré et de respecter les délais d'attente pour les rendez-vous.

Si aucun prestataire de soins en santé comportementale faisant partie du réseau n'est disponible après le dépôt d'une plainte d'accès par l'assuré ou son représentant, le régime d'assurance maladie doit autoriser la prise en charge par un prestataire hors réseau en mesure de respecter les délais d'attente pour un rendez-vous. Afin de garantir que le coût ne constitue jamais un obstacle à l'accès aux soins, lorsqu'un prestataire hors réseau est autorisé faute de disponibilité d'un prestataire du réseau, l'assuré ne doit payer que le ticket modérateur, la quote-part (coassurance) et la franchise applicables aux soins dans le réseau.

Kaitlin Asrow, surintendante par intérim du Département des services financiers de l'État de New York, a déclaré : « Le DFS s'engage à garantir aux New-Yorkais l'accès aux soins essentiels auxquels ils ont droit. Un élément essentiel de l'accès aux soins est la sensibilisation — et cette campagne vise à garantir que chaque assuré comprenne ses droits en matière de soins de santé comportementale dans l'État de New York. »

Ann Sullivan, commissaire du Bureau de la santé mentale de l'État de New York, a déclaré : « Ces évolutions réglementaires contribuent à garantir que les New-Yorkais aient un accès rapide aux soins de santé comportementale et que les régimes d'assurance maladie, y compris les assureurs commerciaux, disposent de réseaux suffisamment étendus pour les prendre en charge. Cette campagne de sensibilisation permettra aux particuliers et aux familles de comprendre les changements actuellement en vigueur et de s'assurer qu'ils ont accès à des services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie de haute qualité chaque fois qu'ils en ont besoin. La diffusion de ces changements reflète les efforts continus de la gouverneure Hochul pour élargir l'accès aux soins de santé comportementale à tous les New-Yorkais. »

Le Dr James McDonald, commissaire à la santé de l'État de New York, a déclaré : « La gouverneure Hochul est consciente que, souvent, la première étape pour les personnes ayant besoin de soins de santé mentale ou de soins liés à la consommation de substances psychoactives consiste à savoir quels services sont disponibles et où les trouver. Cette campagne de sensibilisation aidera les New-Yorkais à mieux comprendre les options qui s'offrent à eux afin qu'ils puissent obtenir des rendez-vous dans les délais, trouver des prestataires au sein du réseau et bénéficier de soins sans frais supplémentaires lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles au sein du réseau. L'État de New York continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'élargissement de l'accès aux services de santé et de santé comportementale vitaux, tout en supprimant les obstacles aux soins. »

Le Dr Chinazo Cunningham, commissaire du Bureau des services d'aide et de soutien en matière d'addiction de l'État de New York (New York State Office of Addiction Services and Support), a déclaré : « Les New-Yorkais ne devraient pas avoir à se battre pour trouver les soins dont ils ont besoin en matière de santé mentale et de toxicomanie, au moment où ils en ont besoin. Sous la direction de la gouverneure Hochul, l'État de New York a fait des progrès significatifs dans le renforcement de l'accès aux soins de santé comportementale, et cette initiative améliore encore l'accès

équitable en garantissant des rendez-vous dans des délais raisonnables et une plus grande responsabilité de la part des régimes d'assurance maladie. »

Samra Brouk, sénatrice de l'État, a déclaré : « En tant que présidente du Comité sénatorial sur la santé mentale (Senate Mental Health Committee), je suis consciente que l'accès aux soins est essentiel pour aider nos résidents à recevoir les soins essentiels dont ils ont besoin. Je salue les efforts déployés par la gouverneure Hochul pour sensibiliser le public aux services de santé comportementale dans l'État de New York et défendre les droits des patients. Les compagnies d'assurance ont la responsabilité de veiller à ce que chaque communauté dispose d'un réseau de prestataires adéquat pour le bien-être de tous les New-Yorkais. »

Nathalia Fernandez, sénatrice de l'État, a déclaré : « L'accès aux soins de santé mentale et aux traitements contre les troubles liés à la consommation de substances psychoactives est indispensable. C'est un élément fondamental de notre système de santé. Ces réglementations rappellent que les patients ont des droits et que les assureurs ont des responsabilités. Des normes claires en matière de rendez-vous dans les délais, des réseaux de prestataires transparents et une véritable responsabilité des assureurs permettent aux New-Yorkais d'obtenir des soins lorsqu'ils en ont besoin. »

Jo Anne Simon, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Les soins liés à la santé mentale et aux troubles liés à la consommation de substances psychoactives doivent être prodigués en temps opportun, de manière transparente et avec la même urgence que pour tout autre problème médical. Cette nouvelle campagne d'intérêt public à l'échelle de l'État aidera les New-Yorkais à comprendre leurs droits, à comprendre leur couverture et à accéder aux soins sans délai. Je félicite la gouverneure Hochul pour son engagement à renforcer l'accès aux soins et aux traitements en matière de santé mentale. »

Ces règles ne s'appliquent pas aux régimes autofinancés relevant de la loi sur la sécurité des revenus de retraite des employés (Employee Retirement Income Security Act, ERISA). Les New-Yorkais qui ne sont pas sûrs de leur couverture doivent contacter leur assureur ou leur employeur. Les personnes ayant besoin de services liés à la santé mentale ou à la toxicomanie doivent également vérifier leur police d'assurance maladie pour connaître la liste des prestations couvertes.

Les New-Yorkais peuvent déposer une plainte contre les régimes d'assurance maladie qui ne sont pas conformes. Les New-Yorkais couverts par Medicaid, Essential Plan ou Child Health Plus peuvent déposer une plainte auprès du Département de la santé (Department of Health) de l'État, tandis que les New-Yorkais bénéficiant d'une couverture d'assurance commerciale réglementée par l'État peuvent déposer une plainte auprès du DFS. Le nouveau site Web comporte des pages consacrées à la fourniture d'informations supplémentaires sur les exigences en matière de couverture des troubles mentaux et de toxicomanie, les protections et la manière de déposer une plainte. Rendez-vous [ici](#).

Le projet « Community Health Access to Addiction & Mental Healthcare » (accès communautaire aux soins de santé mentale et de toxicomanie), ou « CHAMP », est une ressource destinée à aider les personnes confrontées à des problèmes d'assurance liés à des troubles liés à la consommation de substances et aux soins de santé mentale. CHAMP peut répondre à vos questions, vous aider à déposer des plaintes contre les compagnies d'assurance et vous assister dans les recours contre les refus d'assurance. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.champny.org ou appelez la hotline CHAMP au 1-888-614-5400.

Les New-Yorkais qui souffrent d'une addiction, ou dont un proche souffre d'une addiction, peuvent trouver de l'aide et de l'espoir en appelant la ligne HOPEline gratuite de l'État, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au 1-877-8-HOPENY (1-877-846-7369) ou en envoyant le mot « HOPENY » (code court 467369) par SMS.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)